

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 211

Objet : Achat de prestation - mise en conformité et impressions des passeports du civisme du territoire pour l'année scolaire 2026/2027

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu la proposition financière de la société CREALTO.

Considérant que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) met à la disposition des professionnels et des partenaires du territoire des outils permettant de construire un parcours citoyen à destination des élèves des écoles élémentaires ;

Considérant le renouvellement de l'adhésion à l'association « Passeport du Civisme » pour l'année scolaire 2026/2027 ;

Considérant la création de nouveaux passeports du civisme, nécessitant l'impression des livrets afin d'en assurer la diffusion auprès des élèves concernés ;

Considérant le devis de la société CREALTO d'un montant de 1084.00€ HT soit 1300.80€ TTC pour la mise en conformité et l'impressions de 450 livrets ;

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter la proposition financière de la société CREALTO d'un montant total de 1084€ HT soit 1300.80€ TTC, pour la réalisation des prestations suivantes :

BUREAU

Vu K.S

Le 8 septembre
2026

- la mise en conformité de deux fichiers ;
- l'impression du livret pour l'école de Rully ;
- l'impression du livret pour les écoles de Senlis ;

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : **09 SEP. 2026**

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **09 SEP. 2026**

BUREAU

De K.S

Le 8 septembre
2026

Devis

Numéro de devis D-2026-09-044
Date d'émission 07/09/2026
Date d'expiration 07/10/2026



CREALTO

14 Esplanade de la Folatière
38300 Bourgoin-Jallieu, FR
bonjour@crealto.fr
94110758300010

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

Karine SUREAU
30 AVENUE EUGENE GAZEAU
60300 SENLIS, FR
karine.sureau@ccsso.fr
+33631403535
200066975
Numéro de TVA: FR51200066975

Description	Qté	Prix unitaire	TVA (%)	Total HT
Mise en conformité des fichiers pour l'impression				
Vérification et préparation des fichiers (tailles, marges, fonds perdus, images en CMJN, résolution adaptée, polices intégrées, pagination correcte) afin de garantir un rendu optimal à l'impression.	1	210,00 €	20 %	210,00 €
Livret Rully				
Format fermé : A5				
Nombre de pages : 40				
Indications d'impression : R/V couleurs				
Papier : Classic papier offset- Papier non couché				
Orientation : Verticale				
Grammage : 90 g/m²	50	4,12 €	20 %	206,00 €
Pelliculage : Non				

Couverture : 250g/m² + pelliculage mat ext.				

Livraison comprise				

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le 09/09/2026



ID : 060-200066975-20260909-2026_211-AR

Description	Qté	Prix unitaire	TVA (%)	Total HT
Livret Senlis				
Format fermé : A5				
Nombre de pages : 28				
Indications d'impression : R/V couleurs				
Papier : Classic papier offset- Papier non couché				
Orientation : Verticale				
Grammage : 90 g/m ²	400	1,67 €	20 %	668,00 €
Pelliculage : Non				

Couverture : 250g/m ² + pelliculage mat ext.				

Livraison comprise				

Total HT 1084,00 €

Montant total de la TVA 216,80 €

Total TTC 1300,80 €

CONDITION DE RÈGLEMENT :

une facture d'acompte de 30% est émise à la signature du contrat, payable immédiatement. Le solde (70% restants) fait l'objet d'une facture finale à la livraison, payable immédiatement.

ACCORD DU CLIENT : Mention "Bon pour accord" et "CGV lues et approuvées" date et signature.

CREALTO - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE